



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/CSTG-9

Genève, le 24 juin 2020

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018)
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Réunions virtuelles des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021 – Commission d'études 1: 21 septembre – 2 octobre 2020 et Commission d'études 2: 5-16 octobre 2020

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D (CE 1), et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (CE 2), j'ai l'honneur de vous inviter aux réunions de 2020 des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D qui se tiendront respectivement du 21 septembre au 2 octobre 2020 et du 5 au 16 octobre 2020.

Compte tenu des inquiétudes qui subsistent concernant la pandémie de COVID-19 dans le monde, et afin d'assurer la continuité des activités au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, tout en préservant la santé et le bien-être des délégués et du personnel, en accord avec les Présidents des CE 1 et CE 2 de l'UIT-D, ces réunions des Groupes du Rapporteur se tiendront de manière entièrement virtuelle. À cet égard, des dispositions ont été prises, notamment la programmation de séances quotidiennes qui se tiendront strictement de 13 h 00 à 16 h 00 (heure de Genève), afin de tenir compte du décalage horaire entre les différentes régions. Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions virtuelles seront publiés en temps utile sur le site web de chaque réunion (voir l'Annexe 1). Vous trouverez dans l'Annexe 2 des renseignements détaillés sur les modalités d'inscription et de soumission des contributions, ainsi que d'autres renseignements pratiques. Des renseignements sur d'autres dispositions seront communiqués aux participants inscrits. Le format des réunions pourra être revu et adapté en fonction de l'évolution de la situation liée au COVID-19 dans le monde. Les membres seront informés en temps opportun de tout changement.

Ces réunions viseront principalement à achever l'élaboration de tous les rapports finals pour la période d'études 2018-2021 et à examiner les futurs thèmes proposés pour la prochaine période d'études. À la lumière de ces objectifs, il est important que les entités s'assurent que les personnes qui ont été nommées aux fonctions de Président et de Vice-Président de chacune des commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de Rapporteur ou de Vice-Rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, participent à ces réunions des Groupes du Rapporteur ainsi qu'aux réunions des équipes de direction respectives.

Les membres sont encouragés à soumettre, dans le respect des délais fixés dans l'Annexe 2, des contributions conformément à la structure générale des rapports attendus sur les Questions et au domaine de travail, en intégrant des aspects liés au COVID-19, le cas échéant. En particulier, les contributions présentant un intérêt pour les rapports finals doivent être soumises dans les délais, de sorte qu'elles puissent être examinées avant que ces rapports ne soient établis dans leur version définitive.

Le Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (par téléphone: +41 22 730 5999 ou par courrier électronique: devsg@itu.int).

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre disponibilité, et pour votre soutien constant.

Dans l'intervalle, prenez bien soin de vous. Je vous souhaite du courage pour surmonter cette période particulièrement difficile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Doreen Bogdan-Martin
Directrice

ANNEXE 1

Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des **réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D** sont accessibles via les liens ci-dessous:

Pages pertinentes du site web pour les Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D:

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de février 2020](#)

Pages pertinentes du site web pour les Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2 de l'UIT-D:

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de février 2020](#)

ANNEXE 2

Inscription, interprétation et accès aux salles de réunion virtuelles

Inscription en ligne

L'**inscription** à ces réunions virtuelles est obligatoire et se fera **uniquement en ligne**. L'inscription débutera le lundi 8 juin 2020, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Les participants titulaires d'un compte TIES peuvent s'inscrire aux réunions des Groupes du Rapporteur des CE 1 et CE 2 de l'UIT-D en utilisant leurs identifiants TIES (nom d'utilisateur et mot de passe).

Les participants qui n'ont pas de compte TIES peuvent créer un compte utilisateur en suivant les étapes indiquées à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

Note: Les comptes utilisateur des participants ayant déjà créé un compte lors de leur inscription aux précédentes réunions des Commissions d'études de l'UIT-D sont toujours valides.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).

Interprétation

L'interprétation sera assurée au moyen d'Interprefy (une plate-forme d'interprétation simultanée), en fonction des demandes des participants. Lors de l'inscription, les participants ayant besoin d'une langue autre que l'anglais doivent sélectionner la langue de leur choix dans la liste figurant dans le formulaire (arabe, chinois, français, russe ou espagnol). La date limite pour les demandes de services d'interprétation via le système d'inscription est fixée au **6 août 2020 (23 h 59, heure de Genève)**.

Accès aux salles de réunion virtuelles

Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme mise en place pour ces réunions virtuelles seront communiquées par courrier électronique aux participants dûment inscrits dans une lettre de confirmation de leur inscription. Seuls les participants dûment inscrits aux réunions auront accès aux salles de réunions virtuelles.

Peu de temps avant la tenue des réunions virtuelles, tous les participants inscrits seront contactés par courrier électronique pour effectuer un test de la plate-forme en ligne. Dans ce contexte, les participants sont priés de s'inscrire au plus tôt.

Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: site web de la Commission d'études 1 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=1>) et site web de la Commission d'études 2 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=2>).

Contributions aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT-D seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions *pour suite à donner* reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles le document a été traduit par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans la contribution. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des États Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/contributions/sg_v2/index.asp?lg=2&prd=2018. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément au § 13.2.2 de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **6 août 2020** pour la Commission d'études 1 et au **20 août 2020** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Réunion	Dates	Date limite pour les demandes concernant l'interprétation	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents non traduits
Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1	21 septembre – 2 octobre 2020	6 août 2020	6 août 2020	8 septembre 2020
Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2	5-16 octobre 2020	6 août 2020	20 août 2020	22 septembre 2020

Documentation, collaboration et contacts en réseaux

Les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D se déroulent sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'utiliser leurs ordinateurs pour télécharger localement tous les documents de réunion et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible ici: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx>.

Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation électronique des collaborateurs aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, dotée de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles ici: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/collaborative-tools.aspx>.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs et l'outil de synchronisation. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

Coordonnées du Secrétariat

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique: devsg@itu.int ou par téléphone: +41 22 730 5999).